

PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT

2021-2025



Adopté le 17 février 2021

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames,
Messieurs,

C'est avec une grande fierté que je vous présente le *Plan d'action en environnement 2021-2025* de la MRC de Memphrémagog. Le comité consultatif en développement durable s'est rencontré à plusieurs reprises au cours de la dernière année pour travailler sur celui-ci. Il s'inscrit dans la lignée des cinq derniers plans quinquennaux de la MRC, dont le premier a été adopté en 1995.

La dernière année et celle qui débute sont une opportunité pour la MRC, car elles concordent avec la création et la mise à jour de plusieurs outils de planification, c'est-à-dire le *Plan de gestion de matières résiduelles*, le *Plan d'action en environnement*, le *Schéma d'aménagement et de développement durable* et, finalement, le *Plan régional des milieux humides et hydriques* qui est attendu en 2022. Cette convergence permet de favoriser l'arrimage entre ces différents outils et de travailler vers une meilleure compréhension de notre environnement dans le but de créer les conditions propices menant vers une meilleure qualité de vie et une relation plus harmonieuse avec la nature.

Je voudrais d'ailleurs remercier l'ensemble des citoyens et intervenants qui ont pris le temps de participer à la consultation publique du plan d'action, le haut taux de réponse confirme que l'environnement est un élément important dans la MRC. La rétroaction reçue a permis de faire certains ajustements pour correspondre davantage aux besoins et attentes des intervenants du milieu. J'aimerais également remercier la permanence de la MRC qui nous a accompagnés dans la révision de ce plan, ce travail d'équipe est ce qui nous permet aujourd'hui d'en faire le dépôt.

De grands défis nous attendent, que cela concerne les changements climatiques, les enjeux reliés à l'eau et la conservation des milieux naturels ou encore l'impact des activités anthropiques sur l'environnement. Les actions prévues dans ce plan sont une contribution de la MRC, aussi minime soit-elle, face à ces enjeux, afin de faire partie de la solution.



Lisette Maillé

Présidente, comité consultatif en développement durable
Mairesse, municipalité d'Austin

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente.....	i
Introduction	1
Présentation de la démarche de consultation.....	2
Présentation des enjeux et des objectifs du pae	3
Mise en œuvre et suivi du PAE	5
PAE 2021-2025.....	6
Premier enjeu : Gouvernance, formation et sensibilisation	6
Deuxième enjeu : Protection de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	9
Troisième enjeu : Protection de la biodiversité et du patrimoine naturel	12
Quatrième enjeu : Changements climatiques	15
Annexe 1 - Banque de sujets d'information et de sensibilisation	16

INTRODUCTION

La MRC de Memphrémagog a été constituée le 1^{er} janvier 1982. Elle est administrée par son conseil, lui-même composé de chacun des maires des 17 municipalités de son territoire.

Le territoire de la MRC se démarque par une concentration élevée de montagnes et de lacs. Deux axes montagneux traversent la MRC du nord au sud tandis qu'au centre du territoire se retrouve le lac Memphrémagog, dont les eaux se prolongent jusqu'au Vermont et sont la source de la rivière Magog. La MRC est reconnue pour sa villégiature et un récréotourisme mettant en valeur son milieu naturel et ses paysages.

Cette proximité avec les milieux naturels ainsi que leur richesse et leur diversité est sans doute l'une des raisons pourquoi les valeurs environnementales sont au cœur des préoccupations de la MRC. Celle-ci s'est dotée d'un premier plan d'action en environnement (PAE) en 1995, lequel est né de la volonté des élus de la MRC d'aller au-delà des obligations gouvernementales en matière de protection de l'environnement. Ce document de planification est révisé sur une base quinquennale, le PAE 2021-2025 en est donc la 6^e édition. Il s'agit d'un outil interne utilisé pour orienter les actions de la MRC et définir les grandes lignes des thématiques environnementales qui seront travaillées au cours des cinq prochaines années. Les éléments couverts par d'autres outils de planification de la MRC, tels que le plan de gestion de matières résiduelles, le schéma d'aménagement ou le plan de développement du transport, ne sont pas inclus dans le PAE 2021-2025 afin d'éviter les dédoublements.

En matière de protection de l'environnement, la MRC joue principalement un rôle de soutien auprès des municipalités. En tant qu'organisme régional, la MRC est dans une position avantageuse pour agir en appui sur les questions environnementales affectant plusieurs municipalités. Par exemple, la MRC peut s'impliquer dans la coordination de programmes pouvant simplifier le travail de plusieurs municipalités (arbustes, tributaires), la création et la diffusion de messages environnementaux communs et la concertation entre les acteurs œuvrant en environnement sur le territoire. Les six types d'actions prévues dans le PAE 2021-2025 reflètent bien ce rôle.

- Acquisition de connaissances;
- Concertation;
- Revendication;
- Sensibilisation;
- Soutien technique;
- Veille/suivi.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION

Étant un document interne, le plan d'action en environnement n'est soumis à aucune méthode de consultation formelle. Cependant, dans un désir de travailler de manière concertée avec les municipalités, les organisations régionales et de permettre un apport des citoyens et des associations sur ses actions prévues en environnement, la MRC a mis en place un processus de consultation. Les principaux buts poursuivis par la démarche étaient de :

- Valider auprès des municipalités et d'organismes régionaux que les actions poursuivies par la MRC étaient complémentaires à leurs réalisations et identifier les possibilités de partenariats;
- Identifier les sujets de sensibilisation jugés les plus pertinents auprès des municipalités, associations environnementales et citoyens de la MRC;
- Offrir la possibilité à l'ensemble des groupes et citoyens consultés d'émettre une rétroaction générale sur le contenu du PAE par l'entremise d'une question ouverte.

Pour atteindre ces buts, il a été retenu par les membres du Comité consultatif en développement durable (CCDD) de la MRC de procéder de la manière suivante :

1. **Octobre 2020** : Dépôt de la version préliminaire du PAE 2021-2025 au conseil des maires;
2. **Novembre et décembre 2020** : Consultation, par le biais de questionnaires, des trois groupes pouvant être interpellés par le PAE (municipalités, organisations régionales, association et citoyens);
3. **Janvier 2021** : Présentation des résultats de la consultation publique au CCDD et élaboration de la version finale du PAE;
4. **Février 2021** : Adoption par le conseil des maires du PAE 2021-2025.

Résultat de la démarche de consultation

Une bonne participation a été constatée dans chacun des trois groupes. C'est d'ailleurs la première fois qu'il y a une aussi forte participation de la part des associations et des citoyens à la démarche de consultation d'un PAE à la MRC.

Groupe	Nombre de réponses obtenues
Municipalités	10 réponses sur 17 municipalités
Organismes régionaux et ministères	5 réponses sur 10 organismes et ministères identifiés
Citoyens et associations	327 réponses

Tous les commentaires émis ont été lus et pris en considération même si ceux-ci ne se sont pas nécessairement traduits par une intégration au PAE. Les commentaires reçus permettent également d'avoir une meilleure compréhension des attentes des citoyens et des associations sur les enjeux environnementaux. Parmi ceux mentionnés par plusieurs répondants, notons les éléments en lien avec la restriction à la navigation, la conservation et la protection des milieux humides et hydriques, la connectivité des milieux naturels ainsi que les impacts liés au développement urbain. Certains de ces enjeux relèvent davantage d'autres outils de planification de la MRC tels que le plan régional des milieux humides et hydriques ou encore le schéma d'aménagement et de développement durable. C'est pourquoi ils ne sont pas nécessairement abordés dans le PAE 2021-2025.

PRÉSENTATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU PAE

Les enjeux environnementaux du PAE 2021-2025 sont le reflet des particularités du territoire de la MRC de Memphrémagog et par ce fait, ils s'inscrivent dans la continuité des plans antérieurs. Le PAE 2021-2025 vise à orienter les efforts de la MRC sur des actions environnementales pour lesquelles la MRC a davantage d'emprise. Les quatre enjeux retenus et les objectifs en découlant sont décrits ci-dessous.

Premier enjeu : Gouvernance, formation et sensibilisation

La protection de l'environnement concerne une multitude d'acteurs, notamment plusieurs paliers gouvernementaux composés de différents ministères. Une concertation et une compréhension des différents rôles et responsabilités de chacun sont nécessaires pour l'atteinte d'objectifs communs. De plus, au-delà des obligations réglementaires, la nécessité de la protection de l'environnement prend tout son sens lorsque les citoyens et différents intervenants ont une bonne compréhension des enjeux. C'est pourquoi la formation et la sensibilisation occupent une place importante dans le PAE 2021-2025.

Cet enjeu intègre deux objectifs :

- 1.1. Favoriser la communication entre les municipalités, les organismes et les différents paliers de gouvernement;
- 1.2. Sensibiliser et informer les intervenants municipaux et les citoyens sur divers sujets environnementaux.

Deuxième enjeu : Protection de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines

La présence de nombreux lacs et cours d'eau ainsi que leur richesse faunique, floristique et patrimoniale, leurs services écosystémiques rendus de même que leur influence pour la villégiature et le récréotourisme confèrent à cet enjeu une grande importance. La MRC réalise plusieurs actions pour faciliter le travail des municipalités sur cet enjeu. Elle participe également aux différentes tables de concertation nécessaires pour faciliter le partage d'information et pour assurer une cohérence dans les actions à l'échelle des bassins versants.

Cet enjeu intègre trois objectifs :

- 2.1. Préserver la qualité de la ressource hydrique afin d'assurer le maintien de ses fonctions écologiques;
- 2.2. Améliorer le contrôle de l'érosion et des eaux de ruissellement;
- 2.3. Augmenter les connaissances des intervenants du milieu sur les eaux souterraines.

Troisième enjeu : Protection de la biodiversité et patrimoine naturel

La présence humaine et les infrastructures anthropiques ont des impacts sur les milieux naturels. Dans le respect des compétences des autres paliers gouvernementaux, la MRC continuera d'œuvrer pour minimiser les impacts de la présence humaine sur le territoire et l'environnement. Ceci peut prendre différentes formes, notamment le partage d'expertises acquises par différents acteurs, le soutien pour la concertation d'enjeux intermunicipaux ou encore le suivi et la veille de dossiers d'intérêt régional, dont le site d'enfouissement de Coventry au Vermont.

Cet enjeu intègre trois objectifs :

- 3.1. Favoriser le maintien de la biodiversité et des services écologiques rendus par le milieu naturel;
- 3.2. Collaborer aux projets de prévention, de contrôle et de partage et d'acquisition de connaissances en lien avec les espèces exotiques envahissantes (EEE);
- 3.3. Contribuer à réduire les impacts des activités anthropiques sur le milieu naturel.

Quatrième enjeu : Changements climatiques

Les changements climatiques sont un enjeu multidisciplinaire majeur et un défi pour l'ensemble des collectivités humaines. Au cours des dernières années, la MRC a participé à une démarche pilotée par des chercheurs pour se doter d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Les prochaines étapes seront de colliger l'information, de la redistribuer aux partenaires concernées et de vérifier les possibilités d'intégration de ces connaissances aux pratiques de la MRC. Bien que les actions se concentrent sur l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre demeure un champ d'action dans lequel la MRC pourrait intervenir selon les besoins des municipalités.

Cet enjeu intègre deux objectifs :

- 4.1. Augmenter la résilience des communautés de la MRC vis-à-vis les changements climatiques;
- 4.2. Soutenir les municipalités dans leurs efforts de réduction des gaz à effet de serre.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PAE

Le suivi de la mise œuvre du PAE sera réalisé par le Comité consultatif en développement durable de la MRC. Ce comité est composé de six membres élus dont le préfet et le représentant de la Ville de Magog sont membres d'office. Le comité agit à titre consultatif pour toute question à caractère environnemental soumise par le conseil de la MRC.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PAE, le comité verra principalement à :

- Jouer un rôle d'informateur auprès des municipalités;
- Effectuer un suivi des budgets alloués pour la réalisation des actions;
- Effectuer un suivi de la mise en œuvre et déposer un bilan annuel des actions réalisées.

Les bilans annuels seront communiqués par le biais de l'infolettre de la MRC afin de maintenir la population informée de l'avancement du PAE. Ils seront également mis en ligne sur le site Internet de la MRC afin que ceux-ci soient facilement accessibles au public.

PAE 2021-2025

Premier enjeu : Gouvernance, formation et sensibilisation						
Objectif	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
1.1 Favoriser la communication entre les municipalités, les organismes et les différents paliers de gouvernement	Veille/suivi	1.1.1 Effectuer un suivi annuel auprès de certains ministères concernant des dossiers actifs sur le territoire. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Installations septiques traitant plus de 3 240 litres</i> • <i>Performances des usines de traitements des eaux usées municipales</i> • <i>Carrières et sablières</i> • <i>Érosion et eaux de ruissellement</i> • <i>Suivi du LES à Magog</i> • <i>Espèces exotiques envahissantes</i> • <i>Pratiques agricoles</i> 	Annuel	MELCC MAPAQ MFFP	RH	# de rencontres réalisées
	Concertation	1.1.2 Après les élections municipales, organiser une rencontre entre la MRC, les membres des CCE des municipalités, différents ministères, les principaux OBV du territoire et le CREEE afin que ceux-ci puissent présenter leurs rôles et fonctions.	2022	Municipalités MELCC MAPAQ MFFP COGESAF OBVBM CREE	RH	
	Concertation Soutien technique	1.1.3 En fonction des besoins des municipalités, offrir un soutien pour faciliter la concertation entre les municipalités sur les plans d'eau intermunicipaux.	Au besoin	Municipalités	RH	# de rencontres réalisées

Premier enjeu : Gouvernance, formation et sensibilisation						
Objectif	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
1.2 Sensibiliser et informer les intervenants municipaux et les citoyens sur divers sujets environnementaux	Sensibilisation	1.2.1 Coordonner et organiser des activités d'information, de sensibilisation ou d'éducation auprès des jeunes.	Annuel	Écoles Municipalités Camps de jours	8 000 \$/an (budget global en sensibilisation)	# d'activités et le type d'activité (formation, tournée scolaire)
	Concertation Sensibilisation	1.2.2 Faire valoir et rayonner les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement.	En continu			# de projets mis en valeur
	Soutien technique Sensibilisation	1.2.3 Offrir des formations en lien avec l'environnement pour les municipalités (personnels, élus) en fonction de leurs besoins.	Au besoin	Municipalités		# de formation et # participants
	Sensibilisation	1.2.4 Développer et diffuser des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation sur des sujets environnementaux (annexe 1).	En continu	Municipalités Associations environnementales		# d'outils diffusés

Premier enjeu : Gouvernance, formation et sensibilisation						
Objectif	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
	Sensibilisation	1.2.5 Actualiser la section environnement et développement durable du site Internet de la MRC.	2021		RH	
	Veille/suivi	1.2.6 Faire une veille sur la réglementation environnementale adoptée par les municipalités afin d'avoir un portrait de la situation à l'échelle de la MRC. Selon la nature du règlement et de la réalité territoriale (rurale/urbaine), informer les autres municipalités des règlements environnementaux novateurs (p. ex. : réglementation sur le lavage des embarcations, les eaux de ruissellement, l'érosion, les EEE, etc.).	En continu	Municipalités	RH	

Deuxième enjeu : Protection de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines						
Objectifs	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
2.1 Préserver la qualité de la ressource hydrique afin d'assurer le maintien de ses fonctions écologiques	Acquisition de connaissances Soutien technique Concertation	2.1.1 Offrir aux municipalités une expertise en matière de suivi de la qualité de l'eau de surface, notamment en coordonnant le programme d'échantillonnage des tributaires, en offrant un soutien afin de cibler les causes expliquant les résultats et en proposant des actions correctrices.	Annuel	Municipalités	RH (les coûts de l'échantillonnage sont assumés par les municipalités participantes)	# de municipalités participantes et # de stations
	Veille/Suivi	2.1.2 Réviser le protocole d'échantillonnage des tributaires.	2022	Municipalités MELCC COGESAF OBVBM	RH	
	Soutien technique	2.1.3 Coordonner des initiatives favorisant le reboisement des bandes riveraines, dont la commande annuelle d'arbustes.	Annuel	Municipalités	RH (les coûts sont assumés par les municipalités participantes)	# de municipalités participantes et # d'arbustes distribués annuellement
	Acquisition de connaissances	2.1.4 Réaliser un portrait de la situation de l'état des bandes riveraines dans la MRC.	2021	Municipalités	RH (au besoin, budget global en acquisition de connaissance de 11 500 \$/an)	
	Concertation	2.1.5 Collaborer aux travaux du comité Québec Vermont pour le bassin versant du lac Memphrémagog (rencontres de concertation et de partage d'information, modèle binational de réduction des charges de nutriment, etc.).	En continu	MWA VTDEC COGESAF MELCC MCI Municipalités	RH	# de rencontres participées

Deuxième enjeu : Protection de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines						
Objectifs	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
	Revendication	2.1.6 Demander au gouvernement fédéral et provincial de mettre en œuvre les recommandations qui leur ont été déposées par la Commission mixte internationale dans l'étude sur les apports en nutriments et leurs impacts sur la baie Missisquoi du lac Champlain et le lac Memphrémagog.	En continu	Municipalités COGESAF MCI	RH	
	Acquisition de connaissances Soutien technique Concertation	2.1.7 Collaborer à la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau des organismes de bassin versant œuvrant sur le territoire de la MRC.	En continu	COGESAF OBVBM OBV Yamaska	RH (au besoin, budget global en acquisition de connaissance de 11 500 \$/an)	
	Acquisition de connaissances	2.1.8 Soutenir le projet de complexe de recherche multiéchelle en hydrologie, hydraulique et environnement du groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke.	2021 - 2022	Université de Sherbrooke	5 000 \$/an	
2.2 Améliorer le contrôle de l'érosion et des eaux de ruissellement	Soutien technique	2.2.1 Faire un bilan des actions mises en place dans les municipalités concernant les mesures de gestion des eaux de ruissellement et de contrôle de l'érosion (réglementation, politiques, programmes de soutien).	2022	Municipalités	RH	
	Concertation Soutien technique	2.2.2 Proposer un modèle de politique de gestion des eaux de ruissellement et de contrôle de l'érosion.	2022	Municipalités	RH	
	Sensibilisation	2.2.3 Offrir un programme de remboursement des barils récupérateurs d'eau de pluie.	En continu		500 \$/an	# de barils financés

Deuxième enjeu : Protection de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines						
Objectifs	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
2.3 Augmenter les connaissances des intervenants du milieu sur les eaux souterraines	Acquisition de connaissances Sensibilisation	2.3.1 Collaborer aux projets d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine; diffuser des informations du Réseau québécois sur les eaux souterraines auprès des municipalités, des citoyens et des entreprises ayant un impact sur les eaux souterraines.	En continu	COGESAF Municipalités	RH	

Troisième enjeu : Protection de la biodiversité et du patrimoine naturel						
Objectifs	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
3.1 Favoriser le maintien de la biodiversité et des services écologiques rendus par le milieu naturel	Soutien technique Concertation	3.1.1 Soutenir les municipalités et les organismes dans leurs projets régionaux de conservation ou de maintien de la biodiversité.	Au besoin	Municipalités Associations	RH	
3.2 Collaborer aux projets de prévention, de contrôle, de partage et d'acquisition de connaissances en lien avec les espèces exotiques envahissantes (EEE)	Soutien technique	3.2.1 Soutenir et favoriser la concertation et les échanges visant la mise en place de projets de stratégie de prévention ou de contrôle des EEE.	En continu	Municipalités Associations environnementales OBV Table estrienne des espèces exotiques envahissantes (TEEEE)	RH (au besoin, budget global en acquisition de connaissance de 11 500 \$/an)	
	Soutien technique Veille/suivi	3.2.2 Fournir une expertise aux municipalités et faciliter leur accès à de l'information concernant la gestion des EEE.	En continu		RH	
	Concertation	3.2.3 Participer aux travaux de la Table estrienne des espèces exotiques envahissantes et favoriser la collaboration des différents partenaires de la table pouvant être impliqués dans des projets sur le territoire de la MRC.	En continu	TEEEE Municipalités	RH	

Troisième enjeu : Protection de la biodiversité et du patrimoine naturel						
Objectifs	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
	Concertation Sensibilisation	3.2.4 Participer la mise en place d'un réseau de pancartes uniformisé afin d'afficher les EEE aquatiques présentes dans les différents lacs.	2021 - 2022	MFFP TEEEE Municipalités	RH (au besoin, budget global en sensibilisation de 8 000 \$/an)	
3.3 Contribuer à réduire les impacts des activités anthropiques sur le milieu naturel	Soutien technique Concertation	3.3.1 Évaluer la possibilité de demander une modification au <i>Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments</i> afin d'augmenter la largeur de la zone de réduction de la vitesse à proximité des rives des plans d'eau intermunicipaux.	Selon les besoins des municipalités	Municipalités	RH	
	Revendication	3.3.2 Demander au gouvernement fédéral de simplifier le processus pour les demandes de modification au <i>Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments</i> .	Au besoin	Municipalités	RH	
	Sensibilisation	3.3.3 Maintenir l'information à jour sur l'inventaire des endroits disponibles pour la vidange des réservoirs septiques des bateaux et diffuser l'information auprès des plaisanciers.	Annuel		RH	
	Soutien technique Concertation	3.3.4 Évaluer les options disponibles pour pallier le manque de stations de vidanges de bateau dans le secteur sud du lac Memphrémagog.	2022	Municipalités Marinas du sud du lac Memphrémagog	RH	
	Revendication	3.3.5 Inciter le gouvernement provincial à prendre en considération les polluants émergents dans le développement de ses nouvelles réglementations et stratégies de gestion de l'eau potable et des eaux usées.	Au besoin		RH	

Troisième enjeu : Protection de la biodiversité et du patrimoine naturel						
Objectifs	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
	Veille/suivi	3.3.6 Participer au comité de suivi du site d'enfouissement de Coventry (Vermont) et utiliser les moyens à la disposition de la MRC pour préserver la qualité de l'eau du lac Memphrémagog.	En continu		RH	
	Veille/suivi Soutien technique	3.3.7 Faire une mise à jour des municipalités ayant un règlement sur l'usage des pesticides et vérifier si cette réglementation a besoin d'être actualisée. Si le besoin est présent dans les municipalités, proposer un règlement modèle pour encadrer l'usage des pesticides à des fins esthétiques.	2021 - 2022		RH	# de municipalités ayant une réglementation sur les pesticides

Quatrième enjeu : Changements climatiques						
Objectifs	Type d'action	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
4.1 Augmenter la résilience des communautés de la MRC vis-à-vis les changements climatiques	Soutien technique	4.1.1 Analyser les informations provenant de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la MRC réalisée antérieurement et diffuser l'information aux partenaires concernés.	2021	Municipalités	RH	
	Soutien technique	4.1.2 Suivant l'action 4.1.1, faire des recommandations afin d'intégrer davantage la prise en compte des changements climatiques dans les outils de planification de la MRC.	2021 - 2022		RH	
	Soutien technique Veille	4.1.3 Faire une veille sur les programmes de financement du gouvernement concernant les changements climatiques et fournir aux municipalités des balises, lignes directrices et outils pour faire face à ceux-ci.	En continu	Municipalités	RH	
4.2 Soutenir les municipalités dans leurs efforts de réduction des gaz à effet de serre	Soutien technique	4.2.1 Offrir un soutien aux municipalités pour la mise à jour des plans de réduction des gaz à effet de serre.	Selon les besoins des municipalités	Municipalités	RH	

ANNEXE 1 - BANQUE DE SUJETS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

L'objectif de la banque de sujet de sensibilisation est d'informer et de sensibiliser les citoyens ainsi que les différents intervenants de la MRC sur les sujets identifiés dans le tableau ci-dessous. Pour y parvenir, différents moyens de communication seront utilisés tels que la diffusion d'article dans l'infolettre de la MRC et les médias locaux, l'organisation de conférences, de campagnes de communications ou encore en fournissant aux municipalités une banque de texte pour utilisation.

Chaque sujet est classé en fonction d'un niveau de priorité (*priorité 1, priorité 2, priorité 3*), le niveau 1 étant le plus prioritaire. Ce classement a été déterminé en prenant en compte les priorités de la MRC ainsi que celles exprimées par les municipalités et les citoyens lors de la démarche de consultation.

Sujet de sensibilisation	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Protection de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines			
Impacts de la navigation sur la qualité de l'eau des lacs	×		
Gestion des eaux de ruissellement et érosion du sol	×		
Rôles et fonctions de la bande riveraine	×		
Protection de la qualité de l'eau de surface et des eaux souterraines	×		
Installations septiques et gestion des eaux usées des résidences isolées		×	
Économie d'eau potable			×
Protection de la biodiversité et du patrimoine naturel			
Bienfait des milieux humides et hydriques ainsi que leurs services écologiques	×		
Espèces exotiques envahissantes (terrestres, aquatiques)	×		
Alternatives aux pesticides	×		
Espèces à statut particulier sur le territoire de la MRC		×	
Cohabitation entre l'humain et les animaux sauvages en milieu habité (chevreuils, bernaches, canards, castors, etc.)		×	
Connectivité et corridor écologique		×	
Réduction de la pollution lumineuse			×
Aménagement forestier en terre privée			×
Importance des analyses d'eau pour les puits privés des citoyens			×
Changements climatiques			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		×	
Protection des écosystèmes comme mesure d'atténuation aux changements climatiques		×	
Consommation responsable		×	
Promotion de la mobilité durable, de l'écoconduite et du transport actif			×
Efficacité énergétique et habitation			×
Lutte contre la marche au ralenti des véhicules à moteur			×